PHILEAS
ASSET MANAGEMENT

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PHILEAS EQUITY EUROPE

Part S EUR — Code ISIN : FR0012749943
OPCVM de droit français géré par PHILEAS ASSET MANAGEMENT

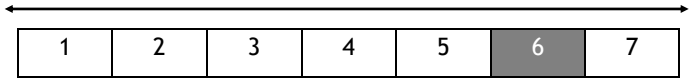
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP appartient à la classification « Actions des pays de l'Union Européenne ». L'objectif de gestion est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EUROPE calculé dividendes réinvestis.
- Le FCP est géré selon une approche discrétionnaire de sélection de titres. Les positions en actions détenues sont sélectionnées au terme d'un processus d'investissement basé sur une analyse financière fondamentale. Le fonds est susceptible d'investir dans tous les secteurs.
- Le FCP n'est pas indiciel. L'indicateur de référence est donné comme élément de comparaison à posteriori et peut être utilisé comme élément d'appréciation à long terme de la performance du fonds.
- Eligible au PEA , le FCP est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en actions de l'Espace Economique Européen, sans allocation géographique particulière. Le FCP se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 25 % de son actif sur des émetteurs dont le siège social est situé hors de l'Espace Economique Européen, notamment en Suisse, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou au Canada.
- Le FCP est susceptible d'investir dans des actions de toute taille de capitalisation boursière. La part des petites capitalisations (moins de 1 milliard d'euros) ne peut excéder 20% de l'actif.
- L'OPCVM se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25% maximum en produits de taux. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment Grade », à savoir notés au minimum BBB- ou équivalent de la part d'au moins une agence de notation (S&P, Moody's ou Fitch Ratings) ou considérés comme tel par l'équipe de gestion.
- Dans la limite de 10% de l'actif, le FCP peut détenir des parts ou actions d'OPCVM.
- Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers dérivés (instruments financiers à terme ou contrats d'échange « Contract for Difference ») dans la limite de 100% de son actif dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille, sans recherche de surexposition.
- Le fonds pourra recourir à des dépôts dans la limite de 20% de l'actif et à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif.
- Le FCP capitalise ses revenus.
- Univers d'investissement : Espace Economique Européen pour minimum 75% de l'actif. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % sur des émetteurs dont le siège social est situé hors de l'Espace Economique Européen, notamment en Suisse, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et au Canada.
- Prise en compte de caractères extra-financiers : le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales et les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance au sens de l'article 8 du règlement (UE)2019/2088. L'équipe de gestion applique une méthodologie interne de notation ESG après application d'un filtre d'exclusion. Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.
- Le FCP s'adresse aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement minimum de cinq ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse (J) avant 14h30 auprès de CACEIS Bank. Les demandes de souscriptions et de rachats sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour de bourse J, calculée en J+1. La valeur liquidative est calculée selon une fréquence quotidienne.
- Le délai de règlement/livraison du FCP est J+2

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé



- L'indicateur représenté ci-dessus repose sur des données historiques de volatilité qui peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourrait évoluer dans le temps.
- Le FCP se situe au niveau 5 de l'indicateur synthétique compte tenu de son exposition au risque actions de 60% à 100% de l'actif du FCP.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- Le FCP ne comporte aucune garantie sur le capital investi.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de contrepartie :** L'utilisation par le FCP d'instruments financiers de gré à gré et le recours à des opérations de cessions temporaires de titres induit un risque de contrepartie. Les règles de fonctionnement de ces opérations et les mécanismes d'appel de marge et de collatéral qui leur sont attachés répondent aux exigences réglementaires applicables. En cas de défaillance d'une contrepartie, le non respect des engagements contractés par celle-ci peut toutefois induire une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit :** le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25% maximum. Le risque de crédit est le risque de défaillance ou de dégradation de la signature de l'émetteur d'un titre de créance négociable ou obligataire. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittées servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée non acquis à l'OPCVM	5% maximum
Frais de sortie non acquis à l'OPCVM	Néant

Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur financier le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.25 % TTC

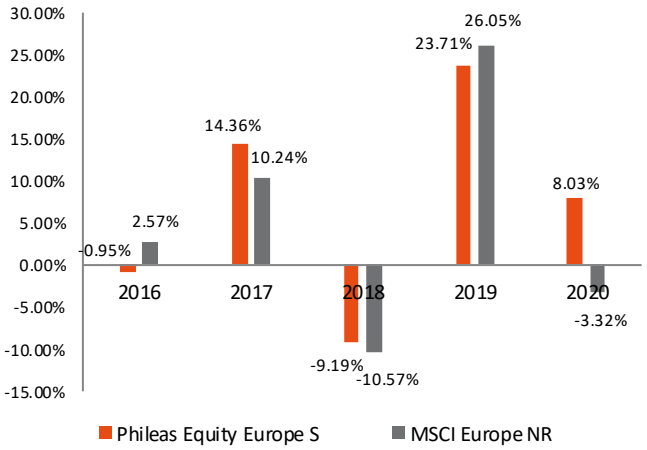
Les frais courants communiqués ici relèvent d'une estimation. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00% TTC* 15% TTC maximum de la performance positive nette au-delà de l'indice MSCI EUROPE dividendes réinvestis avec High Watermark

* Les frais sont basés sur l'exercice précédent clos le 31/12/2020 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux pages 12, 13 et 14 du prospectus du FCP disponible sur le site internet: www.phileas-am.fr

PERFORMANCES PASSEES



- **Les performances présentées incluent les frais et commissions**
- **Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures**
- **Année de création du FCP :** 2015
- **Date de création part S :** 15/10/2015
- **Devise d'évaluation des performances passées :** Euro (EUR)

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank 1-3, place Valhubert 75206 Paris Cedex 13
- L'ensemble des documents règlementaires (prospectus, rapports annuels) sont disponibles au siège social de la société de gestion (60, rue de Prony 75017 PARIS), sur simple demande écrite ou sur le site de la société http://www.phileas-am.fr.
- La valeur liquidative est disponible sur le site de la société http://www.phileas-am.fr ou sur simple demande écrite.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une «US Person» au sens des réglementations américaines suivantes: «Regulation S» de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPC (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus de l'OPCVM).
- Le statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis: Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité) ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf
- La responsabilité de PHILEAS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'information sur ces parts dans le prospectus du fonds ou auprès de PHILEAS ASSET MANAGEMENT.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- PHILEAS ASSET MANAGMENT est agréé en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/03/2021.